

CIAS

Centre Intercommunal
d'Action Sociale
Loches Sud Touraine

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LOCHES SUD TOURAINE
PROCES VERBAL de la SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du LUNDI 14 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 14 OCTOBRE à 17 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Loches Sud Touraine, légalement convoqué le 30 septembre s'est réuni en présentiel au Foyer de Cluny, 15 avenue Léon Bion (Salle Bergerault) 37 240 LIGUEIL, sous la vice-présidence de Madame Christine BEFFARA.

ETAIENT PRESENTS :

Membres élus du CIAS :

Madame BEFFARA Christine, Commune de REIGNAC SUR INDRE, et vice-présidente déléguée du CIAS
Monsieur DUJON Christophe, Commune d'ABILLY
Monsieur GALLAND Jean-Claude, Commune de BETZ LE CHÂTEAU
Madame GARNIER Maryse, Commune de VILLELOIN-COULANGE
Madame LACAZE Frédérique, Commune de LOCHES
Madame MERLET Catherine, Commune de GENILLE

Membres désignés :

Madame BEAUJARD Blandine, Croix-Rouge du Grand Lochois
Madame CZAPEK THINSELIN Martine, Présidente d'ORCHIS (Brigade Nature 37)
Monsieur DEBARD Martin, Association Puzzle
Monsieur DE SOUSA PINTO Jérôme, directeur adjoint des Apprentis d'Auteuil
Madame DUBOIS Agnès, MARPA Bridoré
Monsieur GALLAND Jean Claude, Croix-Rouge Haute Touraine
Monsieur GARNIER, AGEVIE
Madame GUILLARD Monique, Entraide Lochoise
Monsieur LEDUC André, CFDT RETRAITES
Madame RIBREAU Agnès, foyer de CLUNY

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Membres élus du CIAS :

Monsieur CHARBONNIER Jacky, Commune d'ORBIGNY
Madame GERVES Valérie, Commune de LOCHES
Madame GUERLINGER Chantal, Commune de DESCARTES
Monsieur HENAULT Gérard, Président de la CCLST et du CIAS, commune de FERRIERE LARCON
Monsieur MEUNIER Jean Jacques, Commune d'AZAY SUR INDRE
Madame PINSON Anne, Commune de LOCHES
Madame REZEAU Régine, Commune de SEPMES
Madame THIBAUT Nicole, Commune de TOURNON-SAINT-PIERRE
Madame VELLUET Sylvie, Commune d'YZEURES-SUR-CREUSE
Madame VIALLES Elisabeth, Commune de TAUXIGNY-SAINT BAULD

Membres désignés

Madame BUREAU Valérie, membre désignée
Monsieur DOUADY Daniel, Entraide de la Touraine du Sud
Monsieur JOUBERT Jean, UDAF
Madame POUIT Patricia, ADMR Montrésor
Madame RABATE Sandrine, ASSAD-HAD

DELIBERATION 2024 – 14 : PORTANT SUR LE PASSAGE AU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

Dans la séance de ce jour, la vice-présidente déléguée présente les éléments suivant au conseil d'administration :

L'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024, précise que les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, les services d'incendie et de secours, les centres de gestion de la fonction publique territoriale, le Centre national de la fonction publique territoriale et les associations syndicales autorisées adoptent **au plus tard au titre de l'exercice 2026 un compte financier unique (CFU)**, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Les collectivités peuvent donc choisir de le produire à compter des exercices 2024, 2025, ou au plus tard 2026. La mise en œuvre du compte financier unique est définitive ; la collectivité ou l'établissement concerné continue ensuite à produire un compte financier unique pour les années suivantes.

Pour mettre en œuvre le compte financier unique, ces entités doivent remplir les prérequis suivants :

- Appliquer l'instruction budgétaire et comptable M57 (en lieu et place de la M14) ;
- Transmettre les documents budgétaires au représentant de l'État par voie numérique (convention de dématérialisation en date du...).

Considérant :

- que le CIAS Loches Sud Touraine remplit les prérequis énoncés ci-dessus.
- que le CIAS Loches Sud Touraine a transmis les documents budgétaires de l'exercice en cours au format xml à la Préfecture.

Après avoir entendu l'exposé de sa Vice-Présidente, et après en avoir délibéré, le Conseil Administration, à l'unanimité des membres présents, est appelé à :

DECIDE de substituer le COMPTE FINANCIER UNIQUE au compte administratif et compte de gestion à compter de l'exercice budgétaire et comptable **2024** pour l'ensemble de ses budgets hors CCAS et M22 (budget principal et budgets annexes appliquant la M57 ou M4x).

Cette délibération sera transmise au :

- Représentant de l'Etat chargé du Contrôle de Légalité,
- Au Trésorier du CIAS

FAIT à LOCHES, le 14 OCTOBRE 2024,

Pour le Président du CIAS,
La vice-présidente déléguée,
Christine BEFFARA

CIAS Loches Sud Touraine
24 bis, Avenue Général de Gaulle
37600 LOCHES
Tél. : 02 47 59 23 30
cias@lochessudtouraine.com

Certifié exécutoire par la vice-présidente déléguée du C.I.A.S
Compte tenu de la réception en sous-Préfecture le
Et de la publication ou notification le
Pour le Président du CIAS,
La vice-présidente déléguée,
Christine BEFFARA

CIAS Loches Sud Touraine
24 bis, Avenue Général de Gaulle
37600 LOCHES
Tél. : 02 47 59 23 30
cias@lochessudtouraine.com